

Guide pour déterminer les documents à fournir

Questions à l'utilisateur et informations à afficher	Réponses / documents devant être fournis				
Quelle est la forme juridique de l'entité IDE ?	1. Raison (Entreprise) individuelle, 2. Société en nom collectif, 3. Société en commandite, 4. Société à responsabilité limitée, 5. Société Anonyme, 6. Société Coopérative, 7. Association, 8. Fondation, 9. Succursale d'une entreprise suisse, 10. Succursale d'une entreprise étrangère, 12. Autres				
L'entité IDE est-elle enregistrée au registre du commerce ?	Oui		Non		
Etes-vous habilité à représenter l'entité IDE seul ?	Oui	Non	Oui		Non
Document(s) devant être joint(s) à votre demande.	Pas de documents justificatifs à fournir.	<ol style="list-style-type: none"> 1. Le document vous désignant comme référent signé par les personnes habilitées à représenter l'entité IDE. Le document est téléchargeable à cette adresse. 2. La copie des documents d'identité des personnes, autres que le demandeur, signant le document de désignation du référent 	<ol style="list-style-type: none"> 1. <u>Raison (Entreprise) individuelle</u> L'attestation d'affiliation AVS pour indépendant contenant le nom de la personne détentrice de l'entreprise, qui est habilitée à signer. <u>Association</u> Le procès verbal de la dernière assemblée générale listant l'identité et la fonction de la personne pouvant engager l'association, combinée aux statuts de l'association qui définissent quelles fonctions du comité peuvent engager l'association et selon quel mode de signature. <u>Fondation</u> Les statuts de la fondation et le règlement de la fondation définissant les modalités du droit de signature et de représentation de la fondation. <u>Autres</u> Un document permettant d'établir votre habilitation à représenter l'entité IDE. 	<ol style="list-style-type: none"> 1. Le document vous désignant comme référent signé par les personnes habilitées à représenter l'entité IDE. Le document est téléchargeable à cette adresse. 2. <u>Association</u> Le procès verbal de la dernière assemblée générale listant les identités et fonctions des personnes pouvant engager l'association, combinée aux statuts de l'association qui définissent quelles fonctions du comité peuvent engager l'association et selon quel mode de signature. <u>Fondation</u> Les statuts de la fondation et le règlement de la fondation définissant les modalités du droit de signature et de représentation de la fondation. <u>Autres</u> Un document permettant d'établir que les personnes signant le document de désignation du référent sont habilitées à représenter l'entité IDE. 3. La copie des documents d'identité des personnes, autres que le demandeur, signant le document de désignation du référent. 	Le document vous désignant comme référent signé par le ou la Syndic(que) et le ou la secrétaire municipal(e). Le document est téléchargeable à cette adresse.